



Bruxelles, le 12 juillet 2018

Communiqué de presse

L'AREFLH et l'AREPO s'associent pour réaffirmer le rôle clé des régions européennes dans la mise en œuvre de la PAC et repousser les coupes budgétaires disproportionnées.

Le 12 juillet, l'AREFLH (Assemblée des régions horticoles européennes) a organisé une réunion de son Collège des régions, à laquelle ont également participé des représentants de l'AREPO (Association des régions européennes pour les produits d'origine), dans le but de **définir une position commune vis-à-vis des propositions législatives de la Commission européenne sur l'avenir de la PAC après 2020 et le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027.**

Les deux réseaux régionaux se sont déclarés de plus en plus préoccupés par les réductions prévues par la Commission dans le budget agricole, en particulier pour le deuxième pilier, qui semble aller à l'encontre de son objectif de créer des zones rurales durables, développées, dynamiques et dirigées par les jeunes. Cela signifie que la future PAC devrait étendre son champ d'application et atteindre à la fois les anciens et les nouveaux objectifs avec un budget réduit de manière disproportionnée. Il s'agit d'un principe inacceptable qui risque de compromettre l'avenir de l'agriculture de l'UE, de l'organisation commune de marché et des zones rurales. **De l'avis de l'AREFLH et de l'AREPO, une PAC forte, compétitive et durable, avec des règles communes et simples dans toute l'UE, ne peut être réalisée que par un budget agricole fort.**

Au cours des derniers mois, l'AREFLH et l'AREPO ont fortement plaidé pour une future PAC qui entretienne une relation directe avec le territoire rural à travers le rôle actif des Régions de l'UE, qui jouent un rôle crucial dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural au niveau local. Toutefois, **dans sa forme actuelle, la proposition de la PAC tend à marginaliser, voire à menacer le rôle et l'autonomie des régions européennes dans la gestion de la PAC**, en leur confiant la simple tâche de mettre en œuvre des mesures établies au niveau national. Dans ce scénario, les entités régionales, qui dans de nombreux pays de l'UE exercent d'importantes fonctions législatives dans le secteur agricole, seraient donc appelées à jouer le rôle marginal d'un "organisme intermédiaire".

Par conséquent, **l'application d'un tel schéma d'organisation au FEADER risquerait de dissoudre une riche expérience de gestion acquise au fil des années dans de nombreuses régions** européennes à un moment où diverses réalités travaillent à construire des formes d'"autonomie renforcée", générant ainsi l'impossibilité d'esquisser le développement des systèmes territoriaux et de saisir leurs spécificités locales. Pour cette raison, la pleine



application du principe de subsidiarité proposé au niveau de l'UE ne devrait pas être appliquée uniquement

au niveau des États membres, mais au niveau de gouvernance le plus apte à mettre en œuvre avec succès les différentes politiques.

Par conséquent, **l'AREFLH et l'AREPO s'unissent pour réaffirmer la nécessité de sauvegarder le rôle central des Régions européennes dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles et de développement rural et de renforcer leur rôle dans les processus décisionnels de l'UE.**

Mme Simona Caselli, présidente de l'AREFLH et ministre régionale de la région Emilia-Romagna et Mme Theano Vrentzou-Skordalaki, présidente et vice-gouverneur de l'AREPO en Crète, ont salué le résultat de leur collaboration en soulignant que cette initiative commune renforce la voix des régions européennes et devrait être élargie à d'autres réseaux régionaux traitant de l'agriculture et du développement rural.

En outre, Mme Caselli a souligné la *" nécessité que le budget de la PAC ne soit pas réduit si nous voulons répondre aux défis de l'avenir par une agriculture durable et de qualité qui puisse garantir la sécurité alimentaire des consommateurs et un revenu adéquat pour les agriculteurs "*.

Mme Vrentzou-Skordalaki a déclaré que *" la future PAC devrait réaffirmer et respecter le principe de gestion partagée pour les Fonds structurels européens et le principe de subsidiarité. Les objectifs de la PAC ne peuvent être atteints que par la régionalisation de la plus grande partie des instruments de la PAC, dans le respect de la répartition des compétences au sein de chaque État membre, notamment en termes de compétences juridiques des régions de l'UE lors de la mise en œuvre de la politique "*.

***Attaché : Prise de position commune de l'AREFLH et de l'AREPO sur la PAC après 2020**

L'Association des régions européennes pour les produits d'origine (AREPO) et l'Assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH) représentent les régions européennes et les organisations de producteurs impliquées dans la production de fruits, de légumes et de plantes ornementales ainsi que des produits d'origine.

Les deux réseaux rassemblent 40 régions de 9 États membres différents de l'UE, représentant plus de 50% des indications géographiques et 45% de la production de fruits et légumes et de plantes ornementales en Europe.

Leur objectif commun est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts des producteurs et des consommateurs des Régions européennes impliqués dans la valorisation des produits alimentaires de haute qualité.

